

24 oct 2025 -16:12

Appartient à [Conseil des ministres du 24 octobre 2025](#)

Dispositions diverses en matière de soins de santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi contenant diverses dispositions en matière de soins de santé.

Les lois suivantes se voient modifiées :

1. La loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Les dispositions modificatives concernent l'accès précoce et rapide aux médicaments, la numérisation des réunions de l'INAMI et le financement des hôpitaux.

2. La loi du 13 juin 2021 portant des mesures de gestion de la pandémie COVID-19 et d'autres mesures urgentes dans le domaine des soins de santé

L'avant-projet garantit la continuité des soins et la prise en charge de nouveaux patients après le 31 décembre 2025, en prolongeant les honoraires pour la préparation et l'administration des vaccins COVID-19 et pour l'administration du vaccin contre la grippe, ainsi qu'en reportant la fin du remboursement du trajet COVID long au 31 décembre 2026.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

